

Publié le 30 août 2011

Établissements scolaires : Les Epl misent sur l'innovation

Impliquées au niveau départemental comme régional dans la création et la réhabilitation d'établissements scolaires, les Epl se distinguent par une politique d'innovation originale. Des collèges et lycées de nouvelle génération se développent aux quatre de l'hexagone avec une importante touche de développement durable.



Une page a été tournée. L'époque des salles de classe austères, balayées par des courants d'air glacés en hiver et étouffantes en été, est définitivement révolue. Sous la pression des collectivités locales, une nouvelle génération d'établissements scolaires sort peu à peu de terre dans l'hexagone. Les lycées et collèges vétustes et qui avaient mal vieilli sont réhabilités, d'autres voient le jour avec de nouveaux paramètres de construction où se combinent esthétique, fonctionnalité et innovation. Fer de lance de cette nouvelle tendance, les Entreprises publiques locales intègrent désormais systématiquement une dimension de développement durable dans tous leurs projets.

Les départements, à qui la responsabilité de la construction et de l'équipement des collèges a été confiée par les lois de décentralisation, multiplient les initiatives, tandis que les régions se consacrent aux lycées et autres établissements supérieurs. Les réalisations comprennent tout un ensemble de nouveautés, calé sur une haute qualité environnementale, des économies d'énergie et une optimisation pédagogique. Le département de l'Hérault, par exemple, s'est engagé dans cette démarche en 2001, montant ses projets en puissance au fil des ans, en s'appuyant sur le savoir faire développé par la Sem Hérault Aménagement, puis la Spl [Territoire 34](#).

Une palette d'innovations

Les Epl demandent aujourd'hui aux architectes d'imaginer des bâtiments de nouvelle génération, n'hésitant pas à écarter ceux qui manquent d'audace. En Provence Alpes Côte d'Azur, un premier concours lancé par la Spl [Area Paca](#), pour la création d'une école internationale à Manosque, avait ainsi été déclaré infructueux faute de projet illustrant l'ambition et les attentes de la Région.

Au programme des nouveaux établissements scolaires : toute une palette d'innovations et de critères novateurs tels que luminosité, espace, toiture végétalisée, orientation des salles et fenêtres en fonction du soleil, panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales, gestion optimisée de l'éclairage, intégration paysagère, matériaux naturellement isolants, acoustique soignée et locaux fonctionnels. Sans oublier, en amont, la mise en place de chantiers verts comme en Ile-de-France, avec la [Saerp](#), ou dans le Tarn, avec la [Sem 81](#), où un cahier des charges précis a été mis en place pour réduire au maximum les nuisances et respecter l'environnement.

Par Marie-Anne RAMAZZINA